



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Jeudi 23 septembre 2021 19h30 Conseil Municipal

L'an deux mil vingt et un, et le vingt-trois septembre, à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes (COVID-19) sous la présidence de Monsieur HAUTIN Johann, Maire en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 17 septembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 17/09/2021

Nombre de membres	
Afférents	Présents
11	10

**Présents :** Messieurs HAUTIN Johann, COUSTHAM Thierry, HEAU Julien, AUCHERE Stéphane, BRUERE Guy, et Mesdames HUITEL Christine, LAWRIE Stéphanie, LAZARDEUX Christine GAUTIER Delphie, et PROCHASSON Michèle

**Excusés :** Mme MÉTAIS Christelle donne son pouvoir à Mme LAWRIE  
Monsieur Julien HEAU est nommé secrétaire de séance

### La séance est ouverte à 19H30

L'ordre du jour sera le suivant :

Le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 24/06/2021

-Présentation de l'adressage commune par Monsieur GEINDREAU responsable commercial de La Poste à Gien et de Monsieur Xavier GESTAS

L'intérêt d'un adressage précis est primordial pour les secours, les services à personne, la Poste.

Chaque lieudit et adresse doivent être répertoriés sinon les habitants ne pourront pas être éligibles à la fibre. La Poste aide la commune à la mise aux normes des adresses de la commune.

Apport et support méthodologique de la Poste, accompagnement étape par étape pour la géolocalisation des habitations,

Possibilité de traiter tous les points d'adresse,

Le devis proposé par la Poste ne propose pas toute la géolocalisation (option)

Le conseil devra délibérer sur l'adressage (voie, lieudit, métrage, numéro)

Le conseil municipal ne souhaite pas changer les noms de rue, que chacun garde son adresse actuelle,

Il faut rajouter au devis les plaques de numéro de rue, ou plaques de rue

Le délai de travail est d'environ 6 mois jusqu'à 1 an, selon les décisions du conseil municipal,

La Poste conseil de faire une réunion publique pour avertir la population pour expliquer la nécessité de ce nouvel adressage,

Le conseil municipal décide de se laisser jusqu'au prochain conseil municipal pour réfléchir à quelle option choisir.

Téléphonie et internet la poste/SFR

## Présentation des offres

Thierry fait remonter des problèmes de réseau SFR, et de problème de connexion dans le village, La Poste se renseignera et nous certifiera la connexion à Lion-en-Sullias, le Conseil municipal attendra d'être sûr avant de changer d'opérateur, La poste fera des vérifications,

## **-PROBLEME DE MESSAGERIE CHANGEMENT DE SERVEUR DONC DE MAIL**

Le conseil municipal accepte le change d'adresse mail et de serveur

Le conseil municipal valide la nouvelle adresse mail pour la mairie [contact@lionensullias](mailto:contact@lionensullias)

Le secrétariat se rapprochera de Campagnol, hébergeur du site internet de la mairie,

## **-Location La Petite Savatière**

Monsieur le maire expliquera son rendez-vous chez Monsieur SOUESME, notaire pour le bail et les détails. Le conseil municipal décide de ne pas louer le logement meublé, l'électroménager ira dans la maison des associations

Le conseil décide de fixer le loyer à 600 €, le conseil cherchera le locataire, un contrat bail sera signé par maître SOUESME,

### **2021.3.3.1.02 Bail et fixation du loyer du logement communal la petite Savatière**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal situé au 18 route de Sully est vacant.

Afin de pouvoir louer ce logement, M. le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué. Il précise également que ce loyer est net de charges locatives puisque le locataire s'en acquitte directement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer, à compter du 1er septembre, le loyer mensuel du logement situé au 18 route de Sully à la somme de 600 € (six cent euros). Ce loyer sera réglé au 1er de chaque mois au Trésor Public.

- que le montant du loyer sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,

- d'autoriser M. le Maire à signer un bail de location pour ce logement ci-dessus désigné auprès de Maître SOUESME à Saint-Benoît sur Loire

## **-Rezo Pouce**

Explication de Monsieur le Maire

Rezo Pouce demande à la commune, si le conseil veut bien accepter le trajet Rezo pouce pour la continuité du trajet (pour réserver son trajet, on se connecte sur une application) En zones peu denses où les transports en communs sont rares et irréguliers, le covoiturage permet d'apporter une solution alternative efficace à la trop forte dépendance à la voiture. Rezo Pro, en mettant en relation les personnes d'un même bassin d'activité, constitue une solution de covoiturage pour des trajets domicile-travail en milieu peu dense. Le conseil municipal accepte la proposition de Rezo Pouce le panneau sera poser à l'arrêt de bus,

## **-Fonds de concours ballons -réservoir du surpresseur**

Mise aux normes des ballons -réservoir du surpresseur pour maintenir la pression

Le conseil municipal accepte la demande

### **2021 – 7.5.06 Fonds de concours ballons surpresseur**

Monsieur le Maire expose le fait qu'il faut changer les ballons vessies au local du surpresseur, car ils ne sont plus aux normes

Le coût de la facture s'élève à 5000 HT

Monsieur le maire informe le conseil municipal que ce projet est éligible au fonds de concours de la Communauté de Communes du Val de Sully.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- adopte le projet de remplacement des ballons vessies du surpresseur
- adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT	TTC
Ballons vessies	5000€	6000€	FDC 50%	2500€	3000€

- sollicite une subvention de 2500€ HT euros au titre du FONDS DE CONCOURS soit 50% du montant du projet restant

Le Conseil municipal, charge le Maire de toutes les formalités, l'autorise à signer les pièces nécessaires

### **-Renouvellement ligne de trésorerie**

La ligne de trésorerie arrive à échéance en octobre

Monsieur le maire souhaiterait la renouveler pour financer les travaux sur l'eau.

#### **2021. 7.14.01 – RENOUELEMENT LIGNE DE TRÉSORERIE CA CENTRE LOIRE POUR BUDGET COMMUNE**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat du Crédit Agricole Centre Loire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler la ligne de trésorerie

:

**Article 1** : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le conseil municipal décide de contracter auprès du Crédit Agricole du Centre Loire une ouverture de ligne de trésorerie d'un montant maximum de **50.000 euros** dans les conditions suivantes :

- Montant : 50 000 euros
- Durée : 12 mois
- A son échéance contractuelle, votre ligne de crédit devra être soldée.
- Mise à disposition : au fur et à mesure des besoins par crédit d'office
- Remboursement des fonds au gré de l'emprunteur
- Facturation des intérêts : tous les mois au prorata des montants et des durées de tirages
- Base de calcul des intérêts : jours exacts/365j
- Index de référence : Euribor 3 mois moyenné flooré à 0.00%
- Marge : 0.88%
- Commission d'engagement : 0,25 % l'an réglée dès la prise du contrat par débit d'office
- Frais de dossier : 50 €
- 

**Article 3** : Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de crédit du Crédit Agricole Centre Loire.

**Article 4** : Le conseil autorise Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture du Crédit Agricole Centre Loire.

### **Informations diverses**

Vidéo surveillance Comcom

La comcom va installer des caméras à chaque carrefour, les devis sont en cours : affaire à suivre

-Renouvellement du contrat du photocopieur

### **Questions diverses**

-Aire de jeux

L'aire de jeux a été démonté suite à des problèmes de sécurité et d'usure

Thierry et Johanny ont contacté divers fournisseurs de jeux

La structure de jeux sera séparée de l'aire de musculation

Au niveau du sol, ça sera probablement du gravillon, moins d'entretien  
Prendre un jeu pour des 3 -12 ans,  
Le conseil regardera les diverses propositions, sélectionnera sur catalogue

-Commerce boulangerie point

Stéphanie s'occupe du projet du commerce, réhabilitation de la boulangerie

C'est plus un dépôt de pain qu'une boulangerie

Mise aux normes : électricité, morceaux de charpente, pas de toilettes handicapées

La commune pourrait envisager de faire un coin épicerie, un coin bar-restauration rapide, relais colis

Des devis vont être demandés aux artisans du village et extérieur (trois devis)

Stéphanie représentera le plan quand elle aura reçu les devis.

**La séance est levée à 21h45**

Prochain conseil municipal le jeudi 18/11 /2021